

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/03/19

Dossier complet le :

25/03/19

N° d'enregistrement :

F01119P0075

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement au 20 rue Génin à Saint Denis

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Panhard développement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Emmanuel ARNAL

RCS / SIRET

3 7 8 1 0 6 2 4 9 0 0 0 5 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . Projet : 16 626 m ² de surface de plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Notre projet prévoit :

- La démolition totale de l'existant, en deux phases opérationnelles
- La réalisation d'une surface commerciale en rez-de-chaussée de l'opération, à l'angle de la rue Génin et du boulevard Anatole France
- La réalisation d'un espace de services en rez-de-chaussée de l'opération, ouvert sur le canal
- La réalisation d'environ 260 logements, comprenant des logements en accession libre à la propriété, des logements locatifs sociaux, des logements en accession sociale, une résidence sociale pour étudiants

4.2 Objectifs du projet

Les grands objectifs de la collectivité sur le plan urbain sont les suivants :

- "Développer une façade urbaine sur le boulevard Anatole France, de manière à préfigurer la requalification en « boulevard urbain » de cet axe reliant le centre-ville au quartier de Pleyel.
- Faire profiter au maximum les nouvelles constructions du potentiel paysager du Canal de Saint-Denis.
- Développer un projet urbain qui soit inscrit dans le tissu urbain environnant, et qui prenne notamment en considération la présence d'un tissu pavillonnaire à l'arrière du site."

Afin de répondre à ces objectifs, nous avons pris un parti urbain basé sur les idées fondatrices suivantes :

- Offrir une perméabilité de l'îlot de la rue Génin vers le canal, au travers d'une promenade paysagère
- Participer à la dynamique urbaine par un paysage ouvert sur le canal, au bénéfice des occupants et de la collectivité
- Assigner à chaque programme une place de choix sur le site, en particulier au regard des vues vers le canal et de l'ensoleillement
- Identifier le lieu par un signal vertical dans le paysage urbain et développer une façade urbaine sur le boulevard Anatole France
- Permettre une transition en douceur et créer une politesse architecturale vis-à-vis du mail pavillonnaire (de sa meulière, de ses pavés) situé au nord et à l'ouest du site et de l'habitat hétéroclite du quai

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux durera 40 mois maximum. Des mesures seront mises en place pour limiter au maximum les nuisances sonores et olfactives, les vibrations et les perturbations du trafic routier.

La démolition du site aura lieu en deux phases afin que la surface commerciale ne subisse pas de rupture dans son exploitation. La partie Est du site sera démolie dans un premier temps, afin de permettre la réalisation de la nouvelle surface commerciale à l'angle de la rue Génin et du boulevard Anatole France. Après la fin des travaux d'aménagement intérieur de cette surface commerciale, le magasin existant sera démoli pour permettre la réalisation de l'ensemble de l'opération.

Le phasage de principe des travaux est disponible en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet assignera à chaque programme une place de choix sur le site. La figure générale du projet offre un vaste espace paysager descendant vers le canal, encadré par les différents programmes. Chacun profite du calme intérieur et du dégagement sur le canal.

- La résidence regroupant les logements locatifs sociaux et les logements en accession sociale participe à l'image de la future vitrine représentative du boulevard urbain.
- La résidence sociale pour étudiants, située également sur le boulevard Anatole France, se trouve sur la tête de pont de ce boulevard, point le plus visible et le plus en contact avec le paysage lointain.
- Les différentes typologies des logements en accession libre à la propriété proposeront des parcours multiples à leurs futurs résidents. Une typologie d'habitat intermédiaire sera proposée pour l'ensemble des logements contigus aux pavillons existants, le long de la prairie centrale. L'ensemble des villas sera ouvert sur la prairie centrale. L'hexagone, volume vertical en bord de canal, sera accessible à la tête de pont par le même porche que celui de la résidence sociale pour étudiants et symbolise l'atout majeur de l'ouverture du projet à son environnement.
- L'espace de services sera largement vitré sur le canal et permettra à ses utilisateurs de profiter du panorama du canal, face au patrimoine des anciens Ateliers Christofle bientôt restructurés.
- La nouvelle surface commerciale disposera d'une vitrine et d'un accès piétons à la fois sur la rue Génin et sur le boulevard Anatole France, et possédera des accès livraisons et au parking de sa clientèle totalement indépendants du parc de stationnement dédié aux logements. Il n'y aura donc aucun conflit d'usage entre clients et employés du commerce et résidents.

Seule la réalisation de 130 places de stationnement supplémentaires (stationnement lié au logement) induiront un trafic supplémentaire (de maximum 260 mouvements par jour). Aucune nuisance supplémentaire ne sera engendrée par notre projet, qui participe à la dynamique urbaine par un paysage ouvert sur le canal et le patrimoine industriel du XIX^{ème} siècle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures réglementaires et administratives suivantes:

- dépôt d'un permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nous envisageons la réalisation d'une opération de 16 626m ² de surface de plancher, répartis comme suit :	16 626m ² de surface de plancher administrative
- Une surface commerciale de 1 235m ² de surface de plancher, située au rez-de-chaussée du bâtiment se trouvant à l'angle de la rue Génin et du boulevard Anatole France	1 235m ² de surface de plancher administrative
- Un espace de services de 1 250m ² de surface de plancher, ouvert sur le canal	1 250m ² de surface de plancher administrative
- 260 logements, représentant une surface de plancher de 14 141m ² , et répartis dans plusieurs bâtiments allant du R+2 au R+9	14 141m ² de surface de plancher administrative

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

20 rue Génin 93200 Saint Denis

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 35' 36" 59 Lat. 48 ° 9' 21" 13

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Saint Denis

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet prévoit la démolition de la surface commerciale existante et la réalisation d'une nouvelle surface commerciale. La démolition de cette dernière aura lieu en deux temps pour assurer une continuité de service pour les clients du site.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se trouve pas dans un périmètre de ZNIEFF I ou II. Les ZNIEFF les plus proches du site sont: - ZNIEFF de type II "Pointe aval de l'île Saint Denis" située à 2.6 km à l'ouest, - ZNIEFF de type II " Parc départemental de la Courneuve" située à 2.5 km à l'est. Leur localisation est disponible en annexe.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone de protection de biotope la plus proche est localisée sur la commune de Noisy le Sec, à plus de 8 km au sud du projet. La localisation de l'APPB est disponible en annexe.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé à proximité d'un parc naturel ou d'une réserve naturelle. Le parc naturel le plus proche est localisé à plus de 10 km au nord.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Denis est couverte par le PEB de l'aéroport du Bourget. Cependant, le terrain du projet est localisé en dehors du périmètre du PEB. La localisation du PEB par rapport au projet est disponible en annexe.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un site remarquable ou classé. Le site inscrit le plus proche est la "Cité-jardin et groupe scolaire du Globe" à 3 km au nord est. Le projet est localisé dans un périmètre de 500 m d'un monument historique. Il s'agit de "l'Usine de l'orfèvrerie Christoffe". L'ABF sera consulté lors de la réalisation du permis de construire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est localisé en classe 3 sur les cartes d'enveloppes zones humides de la DRIEE. Les sols correspondent à des remblais hétérogènes, d'épaisseur de 3 m minimum. Le terrain du projet est à ce jour complètement imperméabilisé et remblayé. Aucune zone humide n'est donc délimitée sur le site. La carte d'enveloppe de la DRIEE est disponible en annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est présent. La commune de Saint Denis est concernée par le PPRI de la Seine en Seine Saint Denis approuvé le 21 juin 2007. Le terrain du projet n'est pas concerné par le périmètre du PPRI. La commune est concernée par le périmètre de risque lié à la dissolution du gypse. La zone du projet n'est pas concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de sols a été réalisée sur le site d'étude en décembre 2018. Des traces de pollution ont été repérées sur site. L'étude définit l'ensemble des mesures et préconisations à prendre pour assurer au site une compatibilité avec un usage d'habitation. Ces mesures seront prises en compte avant le démarrage du chantier.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé en zone de répartition des eaux de l'Albien. Aucun captage dans cette nappe n'est prévu dans le cadre du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux captages d'alimentation en eau potable (AEP) sont répertoriés sur la commune de Saint-Denis. Les deux ouvrages sont situés à environ 2,2 km au Sud de la zone d'étude. Ils captent la masse d'eau contenue dans les formations de l'Yprésien (formations sous-jacentes aux sables de Beauchamp). La commune n'est pas concernée par des périmètres de protection de captages AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé à proximité d'un site patrimonial remarquable inscrit. Le site inscrit le plus proche est la "Cité-jardin et groupe scolaire du Globe" à 3 km au nord est.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le site "Sites de Seine Saint Denis" localisé à 2.4 km du projet. La localisation de la zone Natura 2000 est disponible en annexe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé à proximité d'un site patrimonial remarquable classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet sera raccordée au réseau d'adduction d'eau potable. Le projet concerne un usage d'habitation et de commerce. Les besoins en eau de la phase d'exploitation seront couverts par le réseau d'adduction d'eau potable. Aucun autre prélèvement d'eau particulier n'est prévu en phase exploitation. En phase chantier, le recours à des prélèvements particuliers n'est pas envisagé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La masse d'eau concernée par le secteur du projet (masse d'eau de l'Albien) fait l'objet d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). En phase fonctionnelle, le projet n'engendrera pas de drainages ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Si en phase travaux des pompages de la nappe sont nécessaires, un dossier loi sur l'eau sera réalisé et analysera les potentiels impacts et mesures à mettre en place.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires dans le cadre du projet. L'élimination des terres excavées sera réalisée dans des filières conformes à la qualité des terres. La démolition de la surface commerciale et du parking en place entraînera un excédent de matériaux. Ces déchets seront triés, collectés et transportés dans des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. Il n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ou du sous sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans un environnement urbanisé sur des terrains artificialisés et remblayés. Les enjeux écologiques sont faibles. Le projet inclut 40 % d'espaces verts de pleine terre et des toitures végétalisées. Le projet devrait améliorer la biodiversité du site. Est disponible en annexe la démarche développement durable mise en place sur le projet. Le terrain est localisé juste au nord de la trame bleue "canal de Saint Denis" mais sans impact sur cette dernière.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à plus de 2 km de la zone Natura 2000 la plus proche. Compte tenu de la nature du projet (construction de logements et commerces au niveau d'un site déjà artificialisé) et de l'éloignement du site Natura 2000 par rapport à ce dernier, le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur le site Natura 2000 "Sites de Seine Saint Denis".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune zonage de protection. Du fait de l'éloignement du projet avec les zonages les plus proches; celui ci n'est pas susceptible d'avoir des impacts sur ces derniers.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle déjà urbanisée et imperméabilisée. Le projet ne risque pas de porter atteinte à un espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas concerné par le risque technologique. Aucun PPRT n'est recensé sur la commune. Une ICPE à autorisation est localisé 100 m de l'autre côté du canal. En cas d'accident les effets de cette installation n'attendront pas les limites de notre site d'étude. L'existence potentielle de réseaux enterrés et aériens au niveau du projet sera prise en compte dans le cadre de la conception du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Denis est concernée par de nombreux risques naturels. Le site du projet n'est, quant à lui, pas concerné par aucun aléa de risque naturel. Des cartes sont disponibles en annexe du présent dossier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site, à vocation de logements et de commerces, n'est pas susceptible d'engendrer des impacts sanitaires. Le projet garantit le caractère sain des futurs bâtiments (matériaux, produits, équipements et techniques utilisés). Une étude de pollution de sols et nappe a été réalisée en décembre 2018. Des traces de pollution sont relevées dans les terres du site. Des études supplémentaires et une gestion des terres polluées seront mises en place avant le démarrage du chantier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité actuelle de commerce ne sera pas modifiée. A travers la réhabilitation de la surface commerciale, aucun trafic supplémentaire ne sera engendré. Le projet engendre la création d'environ 250 logements. Ces nouveaux habitants généreront un trafic routier supplémentaire au niveau du site d'étude. En phase travaux, un trafic supplémentaire est à noter. Des mesures d'organisation permettront d'éviter les perturbations locales.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Tout au long du chantier, les engins de construction et les camions de livraison de matériaux auront un impact sonore perceptible par les riverains. En phase exploitation le projet n'engendrera pas d'impact supplémentaire notable. En effet, une surface commerciale est déjà localisé sur site et engendre des impacts sonores. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores extérieures.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne la création de logements et la réhabilitation d'une surface commerciale. Il n'est donc pas susceptible de générer des odeurs particulières et notables. Au vu de l'étude de sols réalisée en 2018, il n'est pas attendu d'émanations d'odeurs en provenance des sols lors de l'excavation du volume des parkings souterrains.</p> <p>Le site d'étude n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront engendrer quelques vibrations lors de la réalisation des fondations. Ces vibrations ne seront pas susceptibles d'engendrer des nuisances notables pour les riverains et seront limitées à la phase travaux.</p> <p>En phase exploitation, aucune vibration ne sera engendrée.</p> <p>Le site d'étude n'est quant à lui pas l'objet de nuisances vibratoires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'occupation des bâtiments par des habitants nécessite des éclairages qui peuvent être sources d'émissions lumineuses. De même, la réalisation des travaux peut nécessiter la mise en place d'éclairages. Les émissions lumineuses correspondront aux émissions d'une zone résidentielle et sont similaires à la situation actuelle du projet. Des études d'éclairage pourront être réalisées pour concevoir des éclairages peu émissifs.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air.</p> <p>Le chauffage sera assuré par du chauffage urbain. C'est une solution de chauffage écologique puisqu'elle réduit les émissions de gaz polluants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments n'engendrent pas de rejets liquides. Au cours des travaux, des rejets liquides sont potentiels. Ces derniers sont pris en compte dans l'organisation de chantier.</p> <p>Les rejets de chantier seront collectés et traités. Tout rejet devra faire l'objet d'un accord avec le gestionnaire du réseau concerné. Une procédure d'alerte sera mise en place pour la gestion des déversements accidentels</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'effluents des bâtiments feront l'objet d'un raccordement au réseau de collecte des eaux usées (réseau collectif d'assainissement). La gestion des effluents de chantier utilisera également ce réseau.</p> <p>Les raccordements feront l'objet d'accords avec le gestionnaire du réseau collectif d'assainissement et respecteront ses prescriptions.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation des bâtiments produira des déchets ménagers. Ceux-ci seront collectés par les services de collecte des déchets ménagers.</p> <p>Les déchets générés par le chantier feront l'objet d'une gestion conforme à la réglementation et à leurs caractéristiques. Les déblais réalisés dans le cadre du chantier peuvent potentiellement rentrer dans la catégorie des déchets dangereux. Ils seront collectés et transportés vers une filière de traitement adaptée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans un périmètre de 500 m d'un monument historique. Il s'agit de "l'Usine de l'orfèvrerie Christofle". L'ABF sera consulté lors de la réalisation des permis de construire. Le projet de logement et de commerce n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à l'origine de modifications des activités humaines : Les parcelles réservées à l'usage d'activités commerciales deviendront des usages d'activités commerciales et résidentielles. La modifications de ces activités humaines est conforme au PLU et à la planification communale et départementale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'annexe 9 présente l'analyse des effets cumulés du projet avec les autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ces mesures sont précisées en annexe 10 du présent document.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet intervient dans un secteur urbanisé et imperméabilisé concerné par aucune protection écologique. Les enjeux environnementaux potentiels concernent les risques sanitaires pour les futurs usagers et ces risques ont été anticipés (évacuation des déblais dans les filières de traitement adaptées).

Une attention particulière est portée à la qualité architecturale et patrimoniale et aux qualités techniques et environnementales des bâtiments.

Considérant la faiblesse des enjeux, leur gestion préalable et la conformité du projet avec les documents de planification et les enjeux patrimoniaux, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 : SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU SITE

ANNEXE 8 : NOTRE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

ANNEXE 9 : ANALYSE DES IMPACTS CUMULES

ANNEXE 10 : MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLE

ANNEXE 11 : EXTRAITS DE L'ETUDE DE SOLS REALISEE EN DECEMBRE 2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



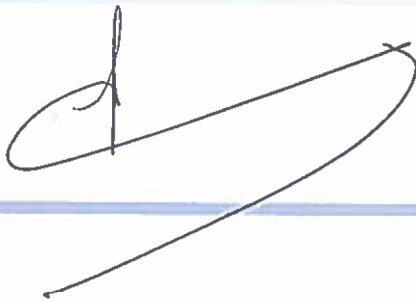
Fait à

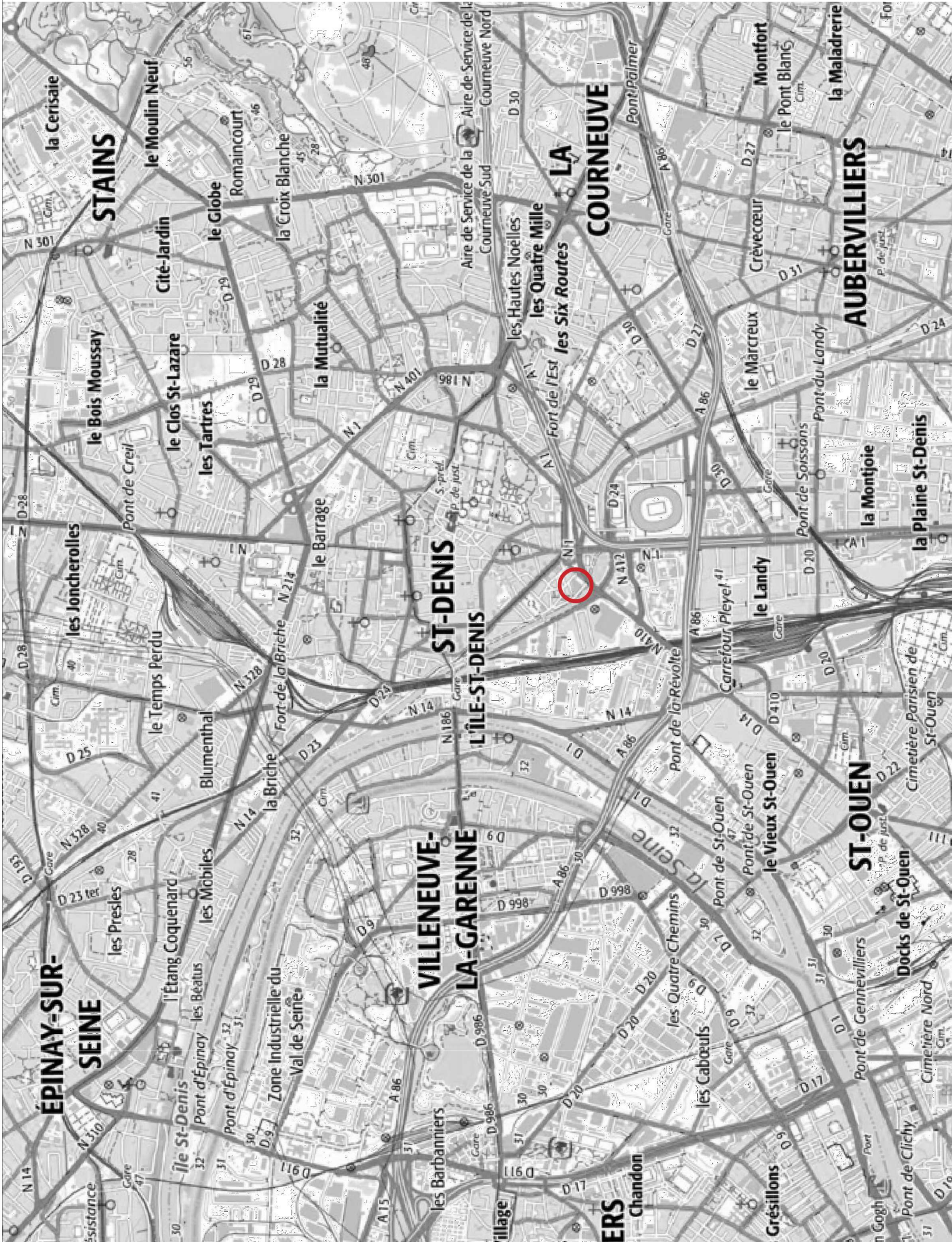
Paris

le.

20/03/2019

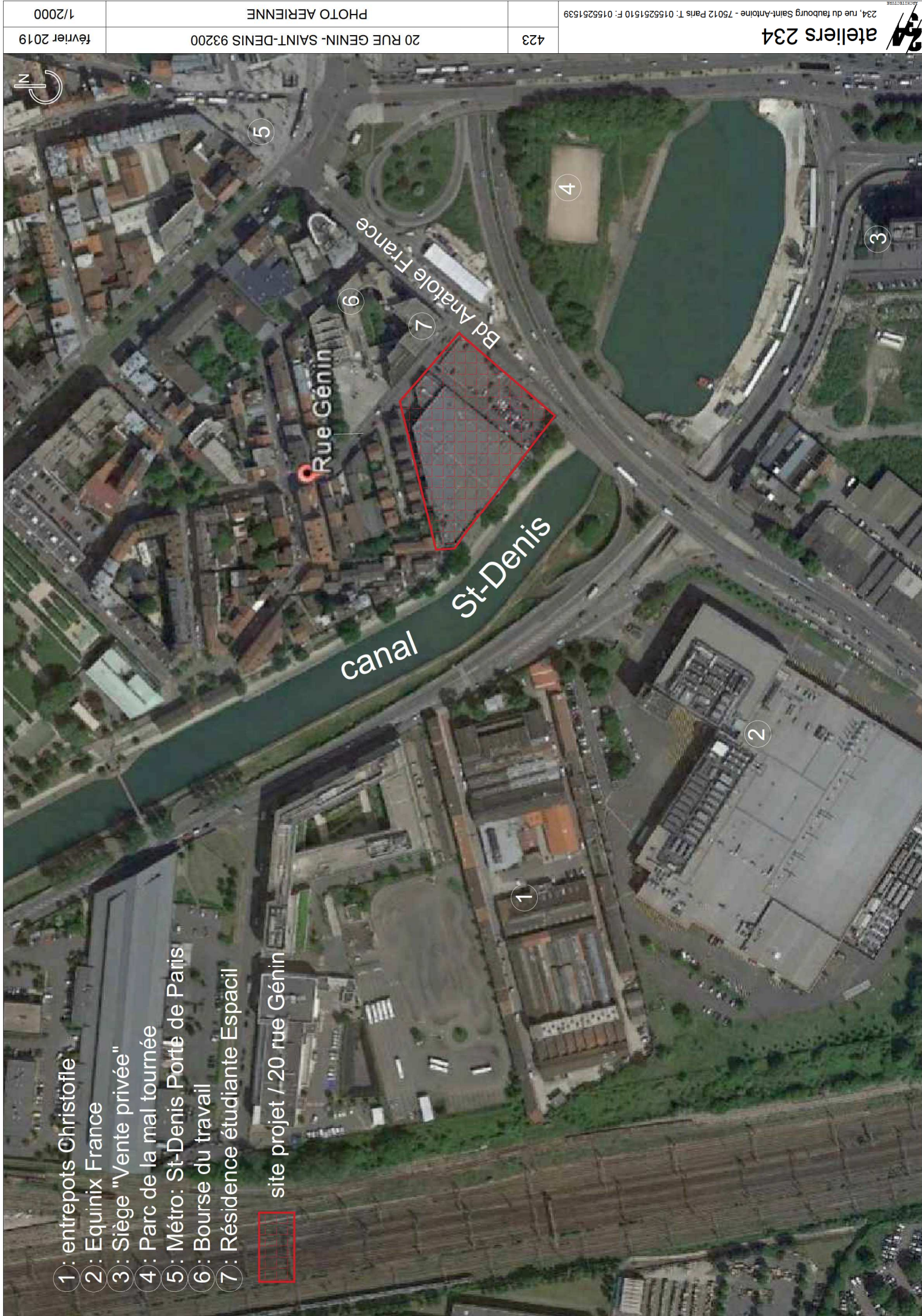
Signature

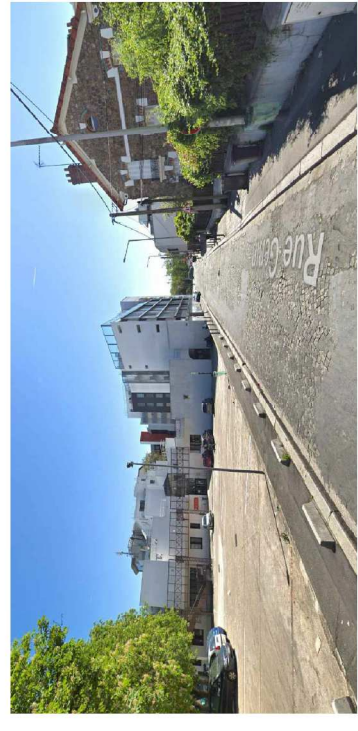
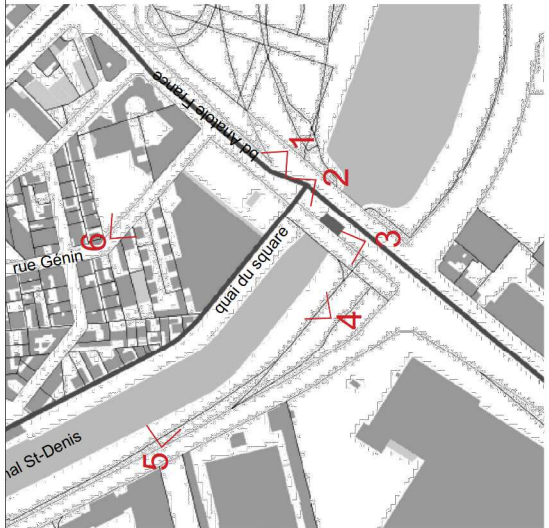




- 1: entrepôts Christofle
- 2: Equinix France
- 3: Siège "Vente privée"
- 4: Parc de la mal tournée
- 5: Métro: St-Denis Porté de Paris
- 6: Bourse du travail
- 7: Résidence étudiante Espacil

 site projet / 20 rue Génin

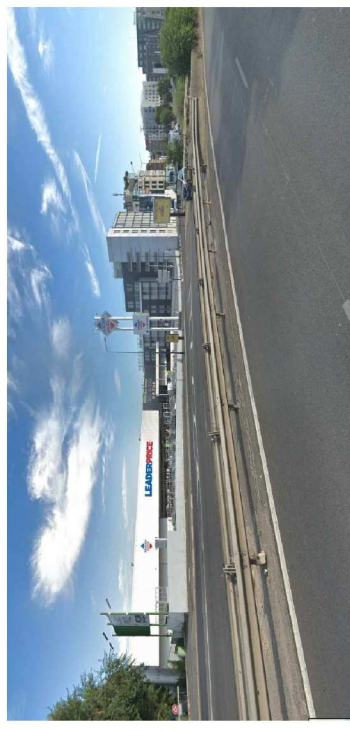




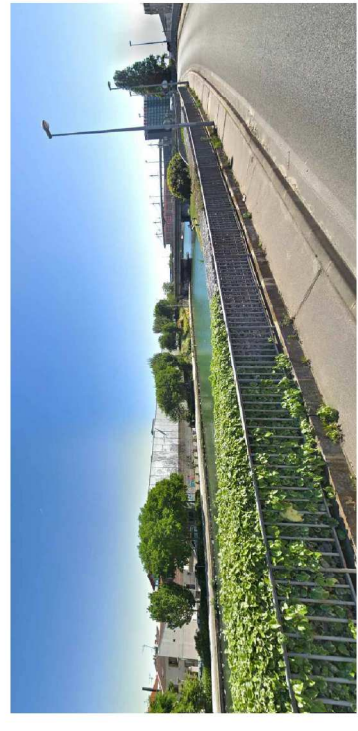
Vue 6



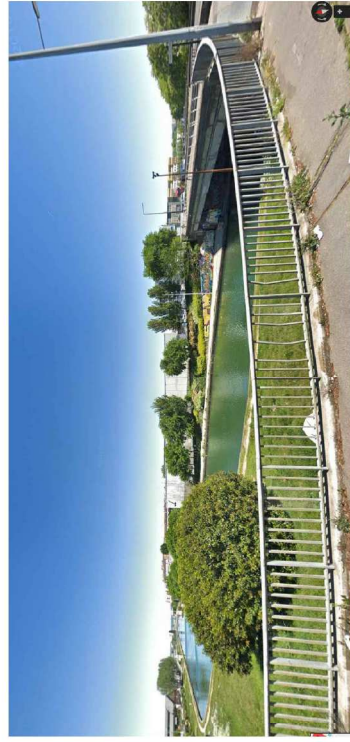
Vue 4



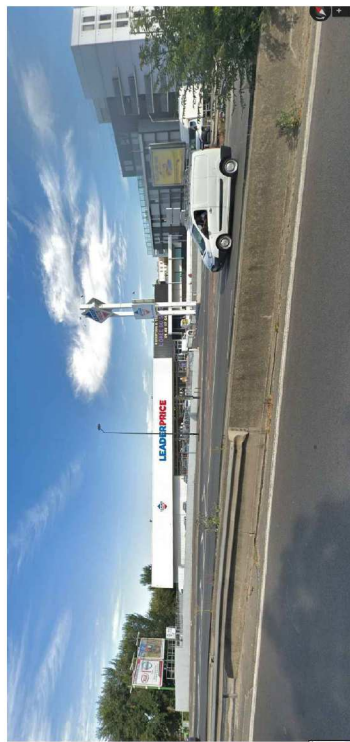
Vue 2



Vue 5



Vue 3



Vue 1









7. ANNEXE 6 : LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONES NATURA 2000

Le site Natura 2000 « Sites de Seine Saint Denis » se situe à 2.6 km à l'ouest et 2.4 km à l'est du site du projet.

Figure 1: Localisation du projet par rapport au site Natura 2000

